

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce 2 octobre 2017 à **19 h 30** à laquelle
prennent part :

Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Mario Juare, directeur général, madame Louise Bergeron, trésorière et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

17-10-384

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

17-10-385

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 et des séances extraordinaires du 18 et 25 septembre 2017.

ADOPTÉE

17-10-386

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

En date du 12-09-2017 au 01-10-2017 :

- | | |
|--|---------------|
| - nos M1570 au M1577 et A42744 au A42789 | 195 914,84 \$ |
| - dépôts salaires des périodes 2017-36 à 2017-39 | 91 082,89 \$ |

ADOPTÉE

17-10-387

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 02-10-2017 :

nos A42790 au A42905

476 230,87 \$

ADOPTÉE

Dépôt des états comparatifs

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et Villes, la trésorière dépose, à la dernière séance ordinaire avant que le conseil ne cesse de siéger en raison de la période électorale, deux états comparatifs.

17-10-388

Dépôt et adoption d'un budget révisé – OMH Princeville

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Princeville daté du 11 septembre 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE

17-10-389

Renouvellement du nom de domaine – www.villedepinceville.qc.ca

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le nom de domaine « www.villedepinceville.qc.ca » soit renouvelé pour une durée de cinq ans (échéance le 25 octobre 2022) au prix de 175 \$, plus les taxes applicables, payable à Vertisoft Inc.

ADOPTÉE

17-10-390

Dépôt de l'état des revenus et dépenses de l'activité Golf de la Ville de Princeville et aide financière

Suite au dépôt de l'état des revenus et dépenses de l'activité Golf de la ville de Princeville tenue le 25 août 2017 et sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à verser à ORASSE une somme de 979,36 \$ et à Partage St-Eusèbe une somme de 979,36\$.

ADOPTÉE

17-10-391

Dépôt de l'état des revenus et dépenses de l'activité Fête Nationale

Suite au dépôt de l'état des revenus et dépenses de l'activité Fête Nationale tenue le 23 juin 2017 et sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à verser au Club Lions une somme de 466,38 \$.

ADOPTÉE

Transferts budgétaires pour la période du 2017-07 au 2017-08

La trésorière dépose la liste des transferts budgétaires pour la période 2017-07 au 2017-08 en date du 2 octobre 2017.

17-10-392

Transfert d'aide financière

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit transférée à la Société d'Horticulture de Princeville une somme de 500 \$ reçue de la Société Saint-Jean-Baptiste pour le programme « Juedis en chansons 2017 ».

ADOPTÉE

17-10-393

Demande d'aide financière – formation pompiers

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville prévoit la formation de :

Module Pompier I - 8 pompiers

au cours de l'année 2018 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de l'Érable en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps

partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

17-10-394

Fin d'emploi – Charles Couture

ATTENDU la résolution d'embauche de monsieur Charles Couture portant le numéro 17-07-289;

ATTENDU que la dernière journée travaillée par monsieur Charles Couture est le 22 septembre 2017;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que prenne fin l'emploi de monsieur Charles Couture à titre de préposé temporaire à la maintenance en date du 23 septembre 2017.

ADOPTÉE

17-10-395

Mandat de surveillance de chantier pour la construction de la nouvelle caserne incendie – AO17-SI-02

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le mandat de surveillance de chantier pour la construction de la nouvelle caserne incendie soit confié à la firme d'architectes Lemay Côté pour un prix de 21 700 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2017-310 Décrétant une dépense et un emprunt de 3 200 000 \$ pour des travaux de construction d'une caserne incendie.*

ADOPTÉE

17-10-396

Taux de transport de la neige

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de fixer le taux pour le transport de neige à l'intérieur des limites de Princeville à 1,037 \$ le mètre cube, et ce, pour la saison hivernale 2017-2018.

ADOPTÉE

17-10-397

Adjudication du contrat pour des travaux d'asphaltage sur une portion du boulevard Carignan Est – AO17-VM-05

ATTENDU l'appel d'offre no AO17-VM-05 pour des travaux d'asphaltage sur une portion du boulevard Carignan Est lancé par appel d'offres sur invitation le 20 septembre 2017;

ATTENDU l'ouverture des offres le 2 octobre 2017 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'asphaltage d'une portion du boulevard Carignan au plus bas soumissionnaire conforme, Sintra Inc. (région mauricie/Centre-du-Québec) aux prix suivants:

Travaux de pulvérisation

$$994,44 \text{ m} \times 7,20 \text{ m} = 6\,800 \text{ m}^2 \times 1,91 \text{ \$/m}^2 = 12\,988,00 \text{ \$}$$

Travaux d'asphaltage (enrobé bitumineux)

$$6\,800 \text{ m}^2 \times 150 \text{ Kg/m}^2 = 1\,020 \text{ t.m.} \times 71,40 \text{ \$/t.m.} = 72\,828,00 \text{ \$}$$

Pour un total approximatif de 85 816,00\$, excluant les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même la subvention du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les premiers 30 000 \$ et pour le reste à même le fonds des activités financières pour l'année en cours.

ADOPTÉE

17-10-398

Adoption du règlement no 2017-321 décrétant une dépense et un emprunt de 2 250 000 \$ pour des travaux d'infrastructure sur les rues Saint-Jacques Est, Baillargeon et Richard

ATTENDU l'avis de motion donné le 25 septembre 2017 en séance extraordinaire;

ATTENDU l'avis de dépôt et présentation du projet du règlement à une séance précédant la présente séance;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée à la séance ordinaire du 2 octobre 2017;

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2017-321 décrétant une dépense et un emprunt de 2 250 000 \$ pour des travaux d'infrastructure sur les rues Saint-Jacques Est, Baillargeon et Richard.

ADOPTÉE

17-10-399

Répartition du coût des boues – Fromagerie Madame Chèvre

ATTENDU l'entente sur les rejets industriels entre la Ville de Princeville et la Fromagerie Madame Chèvre présentement en vigueur qui prévoyait une vidange boues dans les 15 mois de la fin des activités;

ATTENDU la survie et la transmission des obligations contractées par la Fromagerie Madame Chèvre à son acheteur, Saputo Produits laitiers Canada s.e.n.c. ;

ATTENDU qu'il n'y a pas suffisamment de boues pour justifier une vidange de boues complète mais que la Ville et la Fromagerie désirent régler le dossier;

ATTENDU l'évaluation des coûts de gestion des boues préparée par Jocelyn Michaud, ingénieur pour la firme EXP Inc., fixant le coût pour la fromagerie à 66 673,78\$;

ATTENDU la réserve monétaire constituée à cette fin par la Fromagerie et détenue par la Ville au montant de 61 404,47\$;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le coût de gestion des boues pour la Fromagerie Madame Chèvre soit fixé à 66 673,78\$, d'autoriser la trésorière à appliquer la somme de 61 404,47\$ détenue par la Ville sur cette dette et de facturer la différence de 5 269,31\$ à Saputo Produits laitiers Canada s.e.n.c. .

ADOPTÉE

17-10-400

Mainlevée partielle pour les lots développés lors de la phase 3 du développement du Golf La-Fontaine – Autorisation de signatures

ATTENDU la nécessité d'accorder la mainlevée sur un groupe de lots récemment développés dans le développement du Golf La-Fontaine;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer l'acte notarié à intervenir entre la Ville de Princeville et le Club de Golf La-Fontaine (9074-5126 Québec Inc.) accordant mainlevée sur les lots du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, situés dans la ville de Princeville :

- | | |
|---------------|---------------|
| 1) 6 016 478 | 17) 6 123 007 |
| 2) 6 016 479 | 18) 6 123 008 |
| 3) 6 021 968 | 19) 6 123 009 |
| 4) 6 021 969 | 20) 6 123 010 |
| 5) 6 021 970 | 21) 6 123 011 |
| 6) 6 021 971 | 22) 6 123 012 |
| 7) 6 122 997 | 23) 6 123 013 |
| 8) 6 122 998 | 24) 6 123 014 |
| 9) 6 122 999 | 25) 6 123 015 |
| 10) 6 123 000 | 26) 6 123 016 |
| 11) 6 123 001 | 27) 6 123 017 |
| 12) 6 123 002 | 28) 6 123 018 |
| 13) 6 123 003 | 29) 6 123 019 |
| 14) 6 123 004 | 30) 6 123 020 |
| 15) 6 123 005 | 31) 6 123 021 |
| 16) 6 123 006 | 32) 6 123 022 |

QUE tous les frais découlant de cette mainlevée soient à la charge du Club de Golf La-Fontaine (9074-5126 Québec Inc.).

ADOPTÉE

17-10-401

Demande de dérogation mineure – Madame Denise Bazin Leblanc

ATTENDU QUE la fondation touchée par la dérogation occupe le même espace que la galerie existante avant les travaux;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 74, rue Mgr Poirier la demande de dérogation mineure présentée par Madame Bazin Leblanc afin de régulariser l'implantation de cette construction existante en permettant une augmentation de l'empiètement dans la marge latérale protégée par droits acquis, ce qui représente une dérogation de 0,16 mètre pour la marge latérale par rapport à la marge latérale existante.

ADOPTÉE

17-10-402

Acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une partie du lot 4 308 001 du Cadastre du Québec

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite examiner les possibilités qui s'offrent à elle en matière de développement économique de son territoire, notamment par l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, de certains immeubles;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 16-03-079 le Conseil a unanimement résolu de mandater le cabinet Dufresne Hébert Comeau, avocats, ainsi que la firme Dugré et Associés, évaluateurs agréés, pour accompagner et conseiller la Ville dans l'acquisition de certains immeubles;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 16-10-370, le Conseil décrétait l'acquisition, de gré à gré pour ou par expropriation, d'une partie du lot 4 308 001, et mandatait le cabinet Dufresne Hébert Comeau, avocats, pour entreprendre les discussions avec le propriétaire Sintra inc.;

ATTENDU QUE la Ville planifie à long terme l'agrandissement de son parc industriel;

ATTENDU QUE la Ville entend financer toute acquisition par un règlement d'emprunt à être adopté subséquentement par le Conseil;

Il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier et il est unanimement résolu :

QUE les ATTENDUS de la présente résolution en font partie intégrante;

QUE la Ville de Princeville acquière, de gré à gré ou par expropriation, à des fins de réserve foncière, une partie du lot 4 308 001 d'une superficie de 247 722 m², plus amplement décrite au plan et à la description technique préparée par monsieur Daniel Collin, arpenteur-géomètre, le 27 mai 2016, sous le numéro 29443, de ses dossiers, minutes 5007, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt appropriant les deniers requis;

QUE la Ville mandate le cabinet Dufresne Hébert Comeau, avocats, pour entreprendre les procédures d'expropriation requises conformément à la *Loi sur l'expropriation* et pour représenter la Ville dans ce dossier;

QUE la Ville mandate le bureau Dugré et Associés, évaluateurs agréés, pour agir à titre d'évaluateurs-experts dans ce dossier.

ADOPTÉE

17-10-403

Entente de partenariat avec l'Ambulance Saint-Jean

ATTENDU l'entente proposée par l'Ordre de Saint-Jean, Conseil du Québec (Ambulance Saint-Jean) d'une durée de trois ans (échéance 31 décembre 2020);

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le maire à signer l'entente entre la Ville de Princeville et Ambulance Saint-Jean et d'autoriser la trésorière à verser la somme de 3 715 \$ à l'Ambulance Saint-Jean pour l'année 2017

ADOPTÉE

17-10-404

Travaux d'électricité dans le Parc Linéaire des Bois-Francis

Résolution modifiée

Par la résolution
17-12-476

ATTENDU l'estimé pour la connexion de 36 lampadaires dans le Parc Linéaire des Bois-Francis datée du 20 septembre 2017 fournie par Électricité Denis Pellerin Inc.;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à payer la somme de 21 500 \$, plus les taxes applicables à Électricité Denis Pellerin Inc. pour la connexion de 36 lampadaires dans le Parc Linéaire des Bois-Francis.

Que cette dépense soit financée à même l'aide financière octroyée à la Ville de Princeville par le Fonds de développement des territoires – Volet Pacte rural de la MRC de l'Érable dans une proportion de 80% et à même une affectation du surplus accumulé pour le 20% restant.

ADOPTÉE

17-10-405

Dénomination d'un terrain de balle

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le terrain de balle no 2 du Parc Multisports porte le nom « Terrain de balle Richard-Caouette ».

ADOPTÉE

17-10-406

Nomination d'un responsable et rencontre du 21 octobre 2017 - Réseau Biblio

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseiller Me Serge Bizier soit nommé représentant élu pour l'année 2018;

QUE la Ville de Princeville envoie quatre personnes pour la représenter à la rencontre d'automne 2017 du réseau biblio, d'autoriser la trésorière à verser la somme de 100 \$, plus les taxes applicables, au Réseau Biblio pour l'achat de quatre billets pour cet événement et d'autoriser la trésorière à rembourser les frais de déplacement des représentants à ce même événement.

ADOPTÉE

17-10-407

Avis de motion pour un Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 900 000 \$ pour la mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 900 000 \$ pour la mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière.

ADOPTÉE

Dépôt et présentation d'un projet Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 900 000 \$ pour la mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière

Le greffier donne avis du dépôt et de la présentation du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 900 000 \$ pour la mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et constate que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

ADOPTÉE

17-10-408

Mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière – mandat en architecture

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de confier le mandat en architecture pour le projet de mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière à la firme d'architectes Lemay Côté, au prix de 18 280 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 900 000 \$ pour la mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière* à être adopté

ADOPTÉE

17-10-409

Éclairage du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à payer à Nedco Inc. la somme de 360 \$, plus les taxes applicables pour l'achat d'éléments d'éclairage dans les bureaux du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière.

QUE cette dépense soit financée à même le Programme d'Infrastructure Communautaire Canada 150 et la différence, s'il y a lieu, aux activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

Demande d'aide financière – Centre d'action bénévole de l'Érable – remis à la séance ordinaire du 13 novembre 2017

17-10-410

Légion Royale Canadienne - Jour du souvenir

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser un montant de 100 \$ à la Légion Royale Canadienne afin de souligner de façon particulière le Jour du Souvenir.

ADOPTÉE

17-10-411

Demande d'aide financière – Chorale « Les Amis de l'Art »

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser une aide financière au montant de 100 \$ à la Chorale «Les Amis de l'Art» de Princeville.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

Madame Claudette Leroux, en sa qualité de propriétaire immobilier à princeville, dépose devant le conseil 11 photos en liasse dans le cadre de sa question « pourquoi les espaces de stationnement devant mon immeuble ont-ils été retirés ». Le maire répond verbalement à sa question séance tenante et le greffier conserve une copie des photos en liasse.

17-10-412

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire